PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 14 octobre 2026

Le conseil est convoqué le mercredi 14 octobre 2026, à 20h, à la mairie.

Présents : MMES BERTHONNEAU, CALLEEUW, GAUTHIER, REBECHAUD, BUROT, DE KEATING-HART, DEROUARD, MM. BRUNET, NADAUD, LAVAUD, FORGET, FOURREAU, GONCALVES,
Absents excusés :
Absents avec procuration : M BILLAUD A M BRUNET, M BRAUX A M GONCALVES

- Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un membre de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. MME GAUTHIER ISABELLE est nommée secrétaire de séance.
- Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 20 mars 2026

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Ordre du jour :

- 2026-10-001 : Prise en charge du déficit lié à la vente de la parcelle n°1 du lotissement de la Croix Camus
- 2026-10-002 : Prise en charge du déficit lié à la vente de la parcelle n°11 du lotissement de la Croix Camus
- 2026-10-003 : Prise en charge du déficit lié à la vente de la parcelle n°12 du lotissement de la Croix Camus
- 2026-10-004 : Nomination des agents recenseurs et rémunération

2026-10-001 : Prise en charge du déficit lié à la vente de la parcelle n°1 du lotissement de la Croix Camus

Pour rappel, lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il a été convenu de vendre la parcelle cadastrée sections ZA563 d'une superficie totale de 493 m² au prix de 17255 € TTC.

Cette vente ne couvre pas les coûts de revient de la parcelle.

Nous devons donc verser, au titre de l'année 2026, une subvention de 14321,67 € au budget annexe

du lotissement de la Croix Camus.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le versement d'une subvention de 14321,67 € au budget annexe du lotissement de la Croix Camus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les pièces relatives à cette affaire.

2026-10-002 : Prise en charge du déficit lié à la vente de la parcelle n°11 du lotissement de la Croix Camus

Pour rappel, lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il a été convenu de vendre la parcelle cadastrée sections ZA552 et ZA578 d'une superficie totale de 250 m² au prix de 9900 € TTC.

Cette vente ne couvre pas les coûts de revient de la parcelle.

Nous devons donc verser, au titre de l'année 2026, une subvention de 8217,01 € au budget annexe du lotissement de la Croix Camus.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le versement d'une subvention de 8217,01 € au budget annexe du lotissement de la Croix Camus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les pièces relatives à cette affaire.

2026-10-003 : Prise en charge du déficit lié à la vente de la parcelle n°12 du lotissement de la Croix Camus

Pour rappel, lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il a été convenu de vendre la parcelle cadastrée sections ZA553 et ZA579 d'une superficie totale de 250 m² au prix de 9900 € TTC.

Cette vente ne couvre pas les coûts de revient de la parcelle.

Nous devons donc verser, au titre de l'année 2026, une subvention de 8217,01 € au budget annexe du lotissement de la Croix Camus.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le versement d'une subvention de 8217,01 € au budget annexe du lotissement de la Croix Camus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les pièces relatives à cette affaire.

2026-09-004 : Nomination des agents recenseurs et rémunération

Monsieur le Maire informe le conseil de la campagne de recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Pour rappel, Isabelle Gorry a été nommée coordinatrice communale pour la gestion de ce recensement. Elle aura comme appui Nathalie Mirault en qualité de coordonnatrice communale suppléante.

Afin d'assurer le recensement 2027, le recrutement d'agents recenseurs est nécessaire.
Trois personnes ont été reçues et connaissent très bien le territoire de la commune :

- M. Guillot Jany
- M. Lefièvre Philippe
- Mme Cesbron Aurélie

Au niveau de la rémunération, Monsieur le Maire propose que les agents soient rémunérés :

- ✓ 1,20 € brut par feuille de logement remplie,
- ✓ 1,70 € brut par bulletin individuel rempli,
- ✓ Versement d'une prime de fin de mission d'un montant de 100 € brut si l'agent recenseur a bien finalisé sa mission,
- ✓ Rémunération des heures de formation sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De nommer M. Guillot Jany, M. Lefièvre Philippe et Mme Cesbron Aurélie, agents recenseurs pour la session 2027,
- De valider la rémunération proposée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2027 pour la rémunération des agents recenseurs.

Informations et questions diverses

Dans le cadre de la préparation des élections présidentielles, Monsieur le Maire reçoit beaucoup de sollicitations de la part de potentiels candidats. Il informe l'assemblée qu'il ne parrainera aucun candidat, dans la mesure où notre Conseil Municipal n'a pas d'étiquette politique.

Nous accueillerons, courant novembre, une personne en contrat en service civique à raison de 24 heures par semaine pendant huit mois. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. La convention est en cours d'élaboration avec la MEF. La jeune fille que nous avons recrutée sera chargée d'élaborer des interventions sur le thème « bien manger et bien bouger » à destination de l'ensemble de la population, soit à la bibliothèque les mercredis, soit pendant la pause méridienne, soit pendant les TAP.

Monsieur le Maire a assisté à une formation sur la sécurité routière, à la préfecture de Niort, qu'il a trouvée très intéressante. Il rapporte quelques éléments de cette formation qui pourraient être appliqués au sein de la commune.

Les aménagements de la parcelle AH133 achetée à Monsieur et Madame Moulon en 2024 sont presque terminés. Des barrières sont temporairement positionnées autour pour empêcher les sangliers d'abîmer la pelouse juste semée et également afin d'éviter que des véhicules s'engagent sur ce terrain. Nous attendons la livraison du bois pour clôturer la parcelle. Il faut maintenant réfléchir à la mise en place de jeux pour les enfants et à la plantation d'arbres. Plusieurs élus

souhaiteraient que des poubelles soient mises en place. La position de Monsieur de maire est d'éduquer les usagers et de les encourager à repartir, du site, avec leurs propres déchets.

L'association de pêche « Le Nénuphar Thouarsais » souhaite développer des parcours de pêche à la carpe de nuit. Celle-ci est autorisée toute l'année, mais uniquement sur des parcelles référencées. L'association a donc demandé à la mairie l'accès à la parcelle AB 22 dont nous sommes propriétaires. Après un échange, il n'est pas fait opposition à cette demande d'autorisation. Si des débordements étaient constatés, nous pourrions, facilement et rapidement revoir notre position.

Dans la continuité de la parcelle AB 22, la parcelle AB 21 est en friche : elle appartient à une indivision. Monsieur le maire souhaiterait que la commune en fasse l'acquisition afin de permettre à nos habitants d'utiliser ponctuellement ce terrain. Monsieur le maire demande au conseil municipal de réfléchir à une proposition de prix.

L'école de Sainte Verge souhaiterait organiser un séjour pédagogique à Coutières pour toutes les classes du groupe scolaire. Les dates prévues sont les 7 et 8 juin pour les classes de PS au CP et les 20 et 21 mai pour les classes du CE au CM. Il y aura donc un séjour de deux jours et une nuitée pour toutes les classes. Le coût du projet (hébergement et transport) est assez élevé et serait supporté par l'APE (3000 €), la coopérative scolaire (2000 €), les parents des élèves (30 € par enfant maximum). Il est demandé à la commune de s'engager sur le prochain budget à hauteur de 3000 €. Cet engagement est essentiel pour que le projet puisse avancer et faire l'objet des réservations nécessaires. Il sera bien sûr soumis au vote dans le cadre du budget primitif.

Le mois prochain, il faudra officialiser par une délibération les noms des salles situées rue de la mairie, celle de l'Olivier et celle devant la mairie. Il faudra également fixer les tarifs de location de ces deux salles.

Isabelle Rébéchaud et le maire ont rencontré le président du club des cyclos Saint-Vergeois. Ils renoncent cette année à organiser la randonnée du boudin et envisagent de cesser leur activité à compter du 1er septembre 2027, faute de bénévoles et adhérents suffisants. Si cette activité cesse, il faudra réfléchir au devenir du local qui leur est alloué. Une A.G. du club, planifiée le 23/01/2027, devrait statuer sur le devenir du club.

Une assistante maternelle souhaiterait avoir une clef pour entrer sur le city-stade car elle n'arrive pas à y entrer avec une poussette quatre places. La position du conseil municipal est de ne pas répondre favorablement à cette demande car la collectivité souhaite garder le contrôle de cet accès et ne pas créer de précédent.

Denis Fourreau et les services municipaux ont commencé le recensement des concessions attribuées mais qui semblent inutilisées et de tombes abandonnées. Dans cette partie ancienne du cimetière, il y a des concessions dans tous les sens. La procédure de reprise des concessions abandonnées est relativement longue mais nous pourrions envisager de reprendre plusieurs dizaines de concessions. A terme, lorsque ce travail de reprise sera fait, l'objectif est de réaménager le vieux cimetière pour pouvoir proposer de nouvelles concessions. Par ailleurs, à l'intérieur du cimetière, il y a une chapelle qui est fragilisée et qu'il serait judicieux de consolider voire de restaurer.

Un entrepreneur propose des services d'entretien des tombes : il a demandé que sa plaquette soit affichée à la porte du cimetière. Monsieur le maire n'accédera pas à cette demande car la porte du cimetière n'a pas vocation à devenir un affichage pour des panneaux publicitaires.

Les élus sont invités à participer à la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918, à 9h00 devant le monument aux morts.

L'agent du service technique, Frédéric Coulais part à la retraite au 31 octobre 2026. Monsieur le maire souhaiterait que le conseil municipal organise un pot de départ. Isabelle Rébéchaud propose qu'il soit invité aux repas des agents et mis à l'honneur à cette occasion.

La cérémonie des vœux est planifiée le vendredi 8 janvier à 18h30.

Le repas des agents/élus est planifié le vendredi 22 janvier à 18h30.

Sylvain Nadaud fait le point des travaux réalisés, actuellement, Place de la Liberté : les réunions de chantier hebdomadaires sont assez longues pendant cette phase de démarrage. Des essais de déviation du bus scolaire seront réalisés fin octobre. C'est un chantier qui devrait s'étaler au moins jusqu'au mois de mai.

Une réunion avec le cabinet d'architectes est positionnée demain pour faire le point sur le projet de renaturation et de rafraîchissement du groupe scolaire. L'objectif est que les travaux puissent être activés pour l'été 2027.

Certains élus ont participé à la rencontre territoriale de la CCT, le lundi 21 septembre 2026, à la salle Hespérida de Louzy et ont trouvé cela très intéressant. Une synthèse sera faite et transmise à l'ensemble des élus. D'autres réunions seront proposées en 2027 auxquelles les élus seront de nouveau conviés.

Marie Calleeuw demande s'il serait possible de positionner un banc entre le Centre commercial et le bourg, au niveau du 37 rue de la Diligence pour que les personnes âgées puissent se reposer sur leur trajet. Monsieur le maire s'interroge sur l'emplacement et la gêne possible sur le trottoir existant.

Isabelle Rébéchaud fait le point des animations :

- Les journées du patrimoine du 20 septembre 2026 ont eu un succès incroyable : 150 personnes à la randonnée, environ 230 visiteurs à l'église, près de 200 visiteurs au Château de la Gosselinière, et 400 au Logis de la forêt. Une réunion sera programmée avec les parties prenantes de cette journée pour débriefer et envisager ce qui pourrait être amélioré pour l'année prochaine.
- Le 26 septembre, la soirée moules-frites a rencontré un franc succès. La soirée a été couronnée par le feu d'artifice qui n'avait pas pu être tiré lors de la Guinguette. Le prestataire nous a offert le bouquet final.

Le comité de jumelage accueille actuellement un groupe de musiciens espagnols «Pitarra ». La commune a offert l'apéritif pour l'accueil et une soirée paella est organisée samedi 17 octobre. Le groupe de musiciens espagnols offrira également une prestation au V&B vendredi soir 16 octobre.

Un groupe de plusieurs élus travaille à l'élaboration du bulletin municipal de la commune. Cette année, la mise en page ne sera donc pas assurée par un infographiste, ce qui permet de faire une économie substantielle grâce à l'engagement de plusieurs élus volontaires pour réaliser le travail.

Le pizzaiolo envisage de cesser son activité sous la forme « camion itinérant » pour développer la mise en place de machines à pizzas. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à un emplacement qui pourrait lui être proposé.

<u>Dates des réunions du conseil municipal</u> :

- Mercredi 18 novembre 2026 à 20h00
- Mercredi 9 décembre 2026 à 20h00
- Mercredi 13 janvier 2027 à 20h00
- Mercredi 10 février 2027 à 20h00
- Mercredi 10 mars 2027 à 20h00
- Mercredi 14 avril 2027 à 20h00
- Mercredi 12 mai 2027 à 20h00
- Mercredi 9 juin 2027 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h35.

Le secrétaire de séance, Le Maire,